



**RAPPORT D'INFORMATION : Point d'étape de la politique en matière
d'affaires européennes et de coopération territoriale
à la fin de l'exercice 2018**

Rapport de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Objet du rapport

Le présent rapport a pour objectif de décliner de façon opérationnelle le bilan et les actions qui ont été menées à la fin de l'exercice 2018 par la Collectivité de Corse (CdC) pour répondre aux axes stratégiques arrêtés par l'exécutif en matière d'affaires européennes.

Ce bilan détaillé présente les différentes actions engagées par la CdC pour répondre aux 3 priorités d'intervention suivantes :

- La programmation et la gestion des fonds européens.
- La coopération territoriale.
- L'avenir des politiques européennes 2021-2027 et la préparation des positions de la Collectivité de Corse.

1) Le bilan positif de la consommation des crédits européens à la fin de l'année 2018

Dans le cadre de la mise en place de la CdC, la gestion et le pilotage de l'ensemble des financements européens et contractualisés (PEI et Contrat de plan) sont désormais centralisés au sein d'une même direction. L'objectif est de permettre à la CdC d'obtenir les moyens d'agir sur le territoire et d'accompagner les politiques de développement, d'innovation et de croissance.

Il s'agit de répondre aux enjeux stratégiques imposés aux autorités de gestion et de donner au territoire la garantie d'utiliser de manière optimale, coordonnée et cohérente les fonds structurels et les programmes contractualisés.

Cette vision financière globalisée permet de mettre en synergie différents financements croisés et d'inscrire les outils dont dispose le territoire dans un volet programmatique des investissements sous maîtrise d'ouvrage ou subventionnés à des porteurs des projets.

L'optimisation des crédits européens est d'autant plus important que l'année 2019 est une année importante pour la préparation des prochains programmes européens dont le dispositif d'intervention est actuellement en discussion au niveau des instances européennes.

Plus encore qu'en 2014-2020, l'Europe attend des territoires une articulation renforcée de la mise en œuvre de l'ensemble des financements, dans une logique de financements croisés au service d'un véritable « projet de territoire » global et intégré.

L'année 2018 a donc été une année charnière pour la CdC en ce qui concerne la consommation des crédits européens.

En effet, dans le cadre de cette négociation sur l'avenir des fonds européens après 2020 et du niveau important de crédits à consommer en 2018, il était primordial pour la CdC en sa qualité d'autorité de gestion des programmes européens de programmer et de certifier de la manière la plus optimale possible l'ensemble des fonds communautaires.

Malgré un démarrage tardif des programmes, le niveau de programmation et de certification du Programme Opérationnel FEDER FSE 2014-2020 et du Programme de Développement Rural de la Corse est très satisfaisant.

A la fin de l'exercice 2018, **le taux de programmation du Programme Opérationnel FEDER FSE 2014-2020 s'établit à 60%** (soit 62% de FEDER et 49% de FSE).

Concernant **la consommation des crédits FEDER / FSE**, la CdC a respecté le profil de consommation de ses crédits puisque la CdC a dépassé largement à la fin de l'exercice 2018 le seuil de dégagement d'office imposé à ce programme. (soit un dépassement de FEDER FSE de 1 971 571€)

QUELQUES CHIFFRES CONCERNANT LE PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER FSE 2014-2020 DONT LA DIRECTION DES AFFAIRES EUROPEENNES ASSURE LE SUIVI FINANCIER DES SUBVENTIONS



S'agissant du **Programme de Développement Rural de la Corse 2014-2020**, le taux de programmation **s'établit à 47%**.

Concernant la consommation des crédits FEADER, la CDC a atteint le niveau de consommation de ses crédits. Puisque nous avons largement dépassé le seuil de dégagement d'office. Le PDRC affiche un montant de FEADER payé au 31/12 de 61 870 342 € soit environ 38 millions € au-dessus du seuil.

QUELQUES CHIFFRES CONCERNANT LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA CORSE 2014-2020



S'agissant du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), **1 342 205,45 euros de crédits FEAMP ont été programmés à ce jour sur une enveloppe 2014-2020 de 5 424 498 euros, soit 25 % de la maquette financière.**

Les principales thématiques concernées par ces programmations sont les suivantes :

- Aide à la création d'entreprise pour les jeunes pêcheurs
- Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique – motorisation
- Ports de pêches, sites débarquement, halles de criées, abris, protection environnementale, sécurité, conditions de travail
- Investissements productifs en aquaculture

Pour la période 2018-2020, la CdC a pu rendre éligible la Corse à l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) sur la base d'une reconnaissance des statistiques du taux de chômage des jeunes.

La mobilisation des crédits IEJ vise à :

- améliorer le repérage des jeunes de moins de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formations.
- Leur proposer un accompagnement personnalisé dans l'élaboration de leur projet professionnel et l'accès à l'emploi.

L'IEJ dispose d'une enveloppe totale de **1 004 304€ (IEJ DIRECCTE : 292 608€, FSE DIRECCTE : 292 608€, IEJ CDC : 209 544€, FSE CDC : 209 544€)**

La DIRECCTE et la CDC sont co-instructeurs des opérations. Le financement IEJ peut aller jusqu'à 91.8%. Il vise l'intégration durable sur le marché du travail des jeunes, en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse.

Le taux de programmation est de 14%.

Au regard du volume important de crédits à certifier en 2018 et de la mise en place de la nouvelle CdC complexifiant la procédure de certification, un véritable plan d'accompagnement a été mis en place dès janvier 2018 pour certifier de la manière la plus optimale possible l'ensemble des fonds et éviter toute perte de crédits.

Un travail collaboratif piloté par la Direction des affaires européennes, méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés a été engagé en lien avec l'ensemble des services instructeurs.

Ainsi, plusieurs actions très concrètes ont été mises en œuvre par la CDC pour respecter les principales échéances imposées par les règlements européens :

- **L'organisation de réunions de travail régulières avec les services instructeurs**, permettant de suivre l'avancement des programmes et d'identifier les difficultés rencontrées par les services instructeurs et/ou les maîtres d'ouvrages pour la mise en œuvre des opérations.
- **La mise en place de nouveaux tableaux de suivi en complément des tableaux « état d'avancement » déjà existants ;**
- **La mise en œuvre d'un groupe de travail programmation-certification ;**
- **Le maintien et le suivi des délais de programmation, de notification et d'engagement juridique** des dossiers sélectionnés, tant pour la programmation initiale que pour les modifications apportées aux opérations. L'objectif est d'accélérer le versement des aides et donc la remontée des certifications ;
- **La réalisation d'un appel de fonds intermédiaire au mois d'octobre** permettant d'anticiper la fin de l'exercice 2018 et d'éviter l'engorgement de certifications.

Pour la Corse, le niveau de certification de l'ensemble des fonds européens est en cohérence avec le profil de consommation des crédits imposé par les règlements européens qui permettent notamment une certification des dépenses jusqu'en 2023.

Au-delà des chiffres, il est important d'illustrer par des projets l'impact et l'importance des fonds européens sur le développement de notre territoire.

En effet, la politique de cohésion traduit l'action de l'Europe dans les territoires en soutenant des projets clés dans les domaines de l'innovation et de la recherche, des PME, de l'emploi, de la formation, de l'environnement et du développement urbain et rural.

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS : cf. annexe en fin de document

2) Le renforcement de la politique de coopération de la CdC

Dans le prolongement des programmes européens, la CdC mène au titre de la coopération territoriale européenne une politique volontariste multiforme et multisectorielle au profit de ses acteurs et de son territoire.

Dans ce cadre, la CdC a établi par son action des relations partenariales étroites et durables avec des régions de pays européens pour renforcer son attractivité, sa compétitivité, l'échange de bonnes pratiques, et la mise en valeur de ses atouts et de ses savoir-faire.

La CdC s'est donc fortement mobilisée en 2018 dans la mise en œuvre de ces programmes qui ont permis la programmation d'une enveloppe importante de crédits communautaires :

- Ainsi, le 3^{ème} appel à projet du Programme de coopération INTERREG maritime 2014-2020 a permis de mobiliser une enveloppe de près de 5M€ de FEDER pour la Corse qui cumulée aux deux autres appels à projets représente plus de **24M€ de crédits FEDER**. (28 projets dont 19 avec partenariat Corse).

Le total des projets approuvés avec un partenariat corse sur les 3 appels à projets s'élève à 81 projets.

Parmi ces projets, quelques thématiques importantes :

- Services d'incubation des entreprises avec un investissement important des chambres de commerce (projets MARITTIMO TECH, FRISTART)
- Services d'accompagnement des entreprises sur différentes filières comme le tourisme, l'agroalimentaire ou encore la filière nautique (FOOD & WINE MARKET PLACE, VIVIMED, MARE DI AGRUMI, BLUE CONNECT, TERRAGIR 3)
- Projets destinés à améliorer la durabilité des ports et notamment des ports de commerce situés dans la ville, et par conséquent améliorer la qualité de vie de la population des villes portuaires par :
 - la lutte contre la pollution acoustique (DECIBEL, LIST PORT, MON ACUMEN)
 - la lutte contre la pollution environnementale et notamment :
 - la promotion et le développement de l'utilisation du gaz naturel liquéfié (TDI RETE GNL, PROMO GNL, SIGNAL)
 - le traitement des sédiments dans les ports (SEDRIPORT, SEDITERRA)
 - Le 4^{ème} appel qui sera publié en 2019 complètera cette thématique de durabilité des ports par l'amélioration de la qualité de l'air
- Promotion et valorisation des ressources naturelles et culturelles (INTENSE, GRITACCESS)
- Sécurité de la navigation (SICOMAR +)
- Amélioration des connexions entre territoires transfrontaliers (GECT Iles)
- Lutte contre les incendies (MEDSTAR, INTERMED, MED PSS)

La CdC, en sa qualité d'autorité nationale a participé à la rédaction de cet appel à projets et a organisé plusieurs réunions d'information auprès des acteurs du territoire pour favoriser l'aide au montage des projets de coopération.

S'agissant des autres programmes de coopération, la CdC s'efforce également de renforcer son dispositif d'accompagnement auprès des porteurs de projets notamment à travers le 2^{ème} appel à projet du programme MED qui a abouti à l'approbation de 3 projets avec partenariat Corse.

Un 3^{ème} appel à projet est en cours et a prévu un focus sur les territoires insulaires et notamment la thématique du tourisme durable.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces programmes pour le développement de notre territoire, la CdC entend poursuivre l'accompagnement des porteurs de projets tant dans le montage que dans le suivi administratif et financier de leurs projets de coopération.

-La Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM)

La Collectivité de Corse est membre de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (la CRPM) qui réunit pas moins de 160 régions issues de 25 états de l'Union européenne et au-delà, pour près de 200 millions d'habitants.

Suite aux travaux Commission des îles qui s'est tenue à Bastia les 12 et 13 juillet 2018, l'assemblée générale de la CRPM et la réunion de la Commission des îles se sont réunies à FUNCHAL du 17 au 19 octobre 2018.

A cette occasion, le Président du Conseil Exécutif (Président de la Commission des îles) a affirmé fortement la position des îles et des territoires relevant de l'article 174 du traité de l'Union européenne, et la nécessité de défendre leurs spécificités face aux tentatives de remises en cause du principe de subsidiarité par les Etats membres.

Il a ainsi été proposé d'entreprendre des actions fortes et concertées auprès des institutions européennes (en priorité le Comité des Régions et le Parlement) pour une véritable prise en compte de la dimension insulaire dans le cadre de la préparation de la future programmation.

Quatre axes majeurs ont été identifiés :

- la réintégration des îles dans la coopération transfrontalière maritime,
- l'augmentation du budget du programme INTERREG,
- l'impérieuse nécessité de connecter la Corse et la plupart des îles européennes aux mécanismes d'interconnexion en Europe en particulier dans le domaine des liaisons aériennes,
- l'importance de réaliser efficacement la transition énergétique,
- la définition d'un modèle commun de tourisme durable en rupture avec les effets destructeurs du tourisme de masse.

3) La mise en place de nouveaux outils pour sécuriser et améliorer la performance des programmes européens et préparer l'après 2020

- LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION A ÉTÉ RENFORCÉ EN 2018

Dans le cadre de l'atteinte du cadre de performance des programmes européens et de la préparation des futurs programmes 2021-2027, la CdC a souhaité en 2018 renforcer son dispositif d'évaluation par la mise en place d'un groupe de travail pluri-fonds dont la principale mission est de s'assurer de la fiabilité des indicateurs et de la conduite des évaluations.

Ce groupe de travail interservices a été constitué dès le 1^{er} trimestre 2018. Animé par la direction des affaires européennes, ce groupe de travail a pour but, en sus de la coordination des travaux d'évaluation, d'apporter une expertise réglementaire aux acteurs de la mise en œuvre des programmes européens.

Grâce à ce groupe de travail, la direction des affaires européennes est désormais en mesure d'accompagner les services instructeurs dans la collecte et la fiabilisation des données utiles à la réalisation d'évaluations sur les effets et l'impact des fonds européens en Corse.

In fine, le groupe de travail évaluation, suivi et performance des programmes européens a permis de conduire pendant tout le second semestre 2018 une vague de modifications des programmes afin que ceux-ci répondent encore mieux aux attentes des Corses, correspondent plus aux réalités socio-économiques, et afin d'en améliorer leur performance. Ces modifications ont toutes été acceptées par la Commission européenne en fin d'année, après leur validation en Comité de suivi de mi-novembre.

Des rapports annuels de mise en œuvre (RAMO) de qualité :

Les rapports de mise en œuvre des programmes européens sont transmis annuellement à la Commission européenne qui les valide. Ces rapports dressent désormais un état d'avancement des programmes de plus en plus qualitatif et l'autorité de gestion sera capable, conformément à la réglementation, de présenter à la Commission européenne une performance certaine des programmes européens.

Une assistance à maîtrise d'œuvre attendue :

A la suite de la modification du plan d'évaluation du PO FEDER-FSE intervenue en Comité de suivi de mi-novembre 2018, la direction des affaires européennes a rédigé un cahier des charges relatif à la passation d'un accord-cadre relatif à une assistance à maîtrise d'œuvre pour la conduite des évaluations de l'ensemble des programmes européens. Cette assistance permettra à la fois de répondre aux exigences de la Commission européenne en matière de fourniture d'évaluation sur la mise en œuvre des programmes, mais permettra également de tirer des conclusions utiles au pilotage stratégique des affaires européennes : en effet, des évaluations thématiques et transversales seront conduites afin d'apporter à la CdC tous les éléments utiles à l'amélioration de ses programmes ainsi qu'à la rédaction des programmes pour la future période 2021-2027.

Le Comité de suivi

Le Comité de suivi pluri-fonds dans son organisation actuelle a été renouvelé avec un temps d'échange consacré à l'état d'avancement des programmes et un temps consacré à la valorisation des réalisations concrètes sur le territoire en s'appuyant sur l'écosystème d'acteurs existant (bénéficiaires, relais, etc.), afin de :

- Faire davantage connaître les fonds européens / améliorer leur notoriété. Il s'agit d'illustrer concrètement la mise en œuvre des programmes européens en montrant des exemples de projets financés par les 3 fonds dans des thématiques variées, touchant le quotidien des citoyens.
- Contribuer à accroître l'opinion positive des Corses envers les fonds européens, en leur associant une image qui aille à l'encontre de celle de complexité et de distance qui leur est associée.

Les 14,15 et 16 novembre dernier, la Direction des Affaires Européennes a organisé le Comité de suivi des fonds européens en présence des rapporteurs géographiques de la Commission européenne. La Commission européenne a accepté les propositions de modifications des programmes de nature à répondre au mieux aux besoins et aux attentes des Corses. Ces modifications visent, d'une part à apporter des précisions techniques indispensables aux critères d'éligibilité de la mesure relative à la mobilité urbaine multimodale durable (PI4e), et, d'autre part, de garantir aux investissements territoriaux intégrés l'éligibilité des

périmètres conventionnés dans les stratégies urbaines pour les actions relatives à l'amélioration des conditions socio-économiques des populations vulnérables (PI9b).

Il s'agit de mettre en cohérence le contenu du programme avec les stratégies des autorités urbaines adoptées après l'approbation du Programme Opérationnel FEDER FSE 2014-2020. Grâce à ces modifications, les opérations sélectionnées par les organismes intermédiaires en charge des investissements territoriaux ont pu être programmées par l'autorité de gestion. (bus électriques et hybrides sur la PI 4e et équipements sportifs sur la PI 9b).

De plus, le cadre de performance du **Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020** a été ajusté sur la partie indicateurs afin d'atteindre les objectifs cibles de 2018.

Ces ajustements ont contribué à renforcer le niveau de programmation des crédits FEDER et à atteindre les objectifs fixés par le cadre de performance à la fin de l'exercice 2018.

Les représentants de la Commission européenne ont souligné l'effort entrepris par la CdC pour rattraper son niveau de programmation et de certification et ont rappelé la nécessité de poursuivre ce dispositif d'accompagnement indispensable pour une pleine consommation des crédits communautaires.

-LA POLITIQUE DE COMMUNICATION RENOUVELEE EN 2018

Une nouvelle stratégie de communication des programmes européens à destination du grand public a été présentée au Comité de suivi du mois de novembre 2018 afin de faire la démonstration que la Corse a la capacité de réaliser des projets sur financements européens.

Afin de rendre plus lisible l'action des fonds européens sur le territoire, plusieurs actions ont été engagées en 2018 :

-Le portail internet www.europa.corsica

51 articles ont été publiés sur le portail concernant à la fois l'actualité européenne et des appels à projet relatifs à l'ensemble des programmes européens pour la Corse.

L'ensemble de ces articles a généré un flux de 210 625 vues.

Parmi tous ces articles, celui qui a été le plus consulté est celui relatif au programme du Joli mois de l'Europe.

-Le Joli mois de l'Europe

La CdC est le pivot de l'organisation du Joli mois de l'Europe en Corse (JME). Elle a organisé le Joli mois de l'Europe du 1er au 31 Mai 2018.

Le JME vise à valoriser auprès du grand public et des professionnels l'action de l'Europe à travers des réalisations et des projets européens.

Cette action de communication met en valeur l'intervention européenne en Corse au travers des projets concrets.

Les cinq manifestations labellisées ont bénéficié d'une campagne de communication locale dans la presse papier et numérique qui a permis d'en faire la promotion. L'ensemble des manifestations a accueilli 665 participants.

Grâce au JME, la CdC renforce son image et son rôle en tant qu'acteur principal de l'Europe en Corse. En effet, la concentration des efforts de communication pendant le mois de mai

permet de renforcer la visibilité des actions et la mise en valeur des porteurs de projets du territoire.

- Guide du porteur de projet :

Les travaux de réalisation d'un guide à destination des porteurs de projets ont été entrepris. Ce guide a été conçu dans l'optique de venir en appui aux porteurs de projet sollicitant une subvention FEDER ou FSE auprès de la région corse.

Bien qu'une étape de relecture finale ait débuté, ce guide n'est à ce jour pas encore disponible en ligne pour les potentiels bénéficiaires et les porteurs de projets.

-Rapport égalité Femmes/Hommes :

La Direction des Affaires Européennes a réalisé un rapport sur l'égalité F/H au sein de l'ancienne CTC ainsi que des deux anciens départements présenté devant l'Assemblée de Corse. Le service communication de la Direction des Affaires Européennes a été impliqué dans la recherche de certaines statistiques concernant la Corse, ainsi que dans la mise en page du rapport final.

-Résumé citoyen :

Dans le cadre du Rapport de mise en œuvre 2017 du Programme Opérationnel FEDER FSE 2014-2020 , le service communication de la Direction des Affaires Européennes a présenté à la Commission européenne le résumé 2017 à l'attention des citoyens qui a été validé en fin d'année 2018. Ce résumé a pour but de présenter aux citoyens les grandes opérations menées durant l'année 2017.

Après un état des lieux par axe prioritaire de l'avancement du programme FEDER-FSE, le résumé propose aussi une description de projets remarquables de l'année :

-La publication de la lettre d'information mensuelle sur l'actualité européenne, E Nutizie di l'Auropa, via le site internet de la CdC (<https://www.europa.corsica/>) permet également de renforcer la diffusion de l'information sur l'Union européenne, d'intéresser et sensibiliser les partenaires et de rapprocher l'Europe du citoyen en transmettant des données simples, accessibles et fiables. La CdC poursuivra à partir du mois de septembre les activités de l'ex Maison de l'Europe dans la perspective d'une labélisation « Info point Europe direct » en 2020.

-Les Open days : La CdC a participé à des événements de communication à Bruxelles, notamment à la 16^{ème} édition de la semaine européenne des régions et villes d'Europe (les *Open days*) les 08 au 11 octobre. (En annexe le contenu de la manifestation)

Dans ce cadre, un partenariat régional a été mis en place avec les régions des Baléares, de la Crète et de la Sardaigne afin d'organiser à Bruxelles deux événements distincts lors de cette semaine européenne:

- Un séminaire sur « l'économie verte comme opportunité de développement pour les îles de l'UE » à Bruxelles le 10 octobre 2018;
- Un évènement de « networking » (réseautage) sur le même thème à Bruxelles le 9 octobre 2018.

-LA STRATEGIE DE SPECIALISATION INTELLIGENTE UN OUTIL AU SERVICE DE L'OPTIMISATION DES CREDITS

CONTEXTE STRATEGIQUE

La stratégie territoriale de l'innovation à spécialisation intelligente ou stratégie de spécialisation intelligente est un outil de différenciation dont chaque région européenne s'est dotée et qui contribue à l'émergence d'activités innovantes dans un contexte de budgets publics contraints. La logique de la 3S est donc de concentrer des moyens pour la recherche, l'innovation et le développement économique sur des priorités et des secteurs clefs, choisis en fonction de spécificités régionales. Selon l'OCDE, « *la Stratégie européenne de spécialisation intelligente est un exemple d'approche innovante, fondée sur les notions d'écosystèmes et de chaînes de valeur mondiales* ». **La cellule innovation de la Direction des affaires européennes de la CdC est en charge de l'animation de la stratégie corse en la matière depuis 2016.**

Cette stratégie a été réfléchiée et élaborée par toutes les parties prenantes, entre 2012 et 2014. Elle est issue d'une large concertation des acteurs publics et privés impliqués dans le développement du territoire, qui s'est appuyée d'une part sur la revue des atouts propres au territoire (domaines d'expertises scientifiques, outils et plateformes technologiques, caractéristiques du tissu économique, évolution des filières, réponses aux enjeux économiques et sociétaux corses,...), ainsi que des capacités de développement des investissements réalisés par le passé. Relevant d'une logique « ascendante » (bottom-up) et concertée, ce **processus d'élaboration co-construit** a pour objectif d'utiliser de façon efficace le FEDER accordé au titre de l'objectif thématique « soutien à la Recherche Développement Innovation (RDI) », utilisé en synergie avec d'autres fonds d'excellence.

Les domaines de spécialisation intelligente visent à donner à la région un avantage compétitif à partir de ses spécificités : opportunités et perspectives d'avenir. Il s'agit aussi d'éviter une duplication et une fragmentation des efforts entre les régions européennes.

Deux domaines d'activité stratégiques (ou domaines d'innovation stratégiques), ainsi qu'un domaine transversal, ont donc ainsi été définis qui représentent nos savoir-faire et notre spécificité vis à vis des autres régions européennes.

Ces domaines concernent :

- **La valorisation du patrimoine naturel et culturel**, domaine regroupant des thématiques économiques et scientifiques caractéristiques du territoire, à savoir : l'agriculture, la vitiviniculture, l'agroalimentaire, l'aquaculture et les ressources halieutiques, les plantes à parfum et médicinales, les cosmétiques, le bois et les industries culturelles.
- **La production et la gestion de l'énergie en milieu insulaire**, domaine regroupant également des thématiques économiques et scientifiques spécifiques à la Corse, à savoir : énergies renouvelables, smart grids, produits et services pour la gestion et le stockage de l'énergie, mobilité durable, l'éco-construction et nouveaux matériaux issus des ressources naturelles locales.
- **Le développement du numérique**, domaine transversal car difficile d'en faire un domaine de spécialisation à part entière. En revanche il s'agit d'un outil qui peut être porteur d'innovation et de développement économique pour les autres activités de l'île. La smart spécialisation étant une stratégie évolutive, il s'agit d'un domaine qui pourrait bénéficier d'une réorientation de certains efforts en cours de programmation.

Pour l'heure la filière TIC ne présente pas une spécificité particulière et reste relativement peu structurée. Elle peut néanmoins venir en soutien, dans le cadre de collaborations inter-filières, aux autres DAS, puisque pouvant être à l'origine du développement d'outils utiles à leur développement et à leur spécification.

La 3S comme catalyseur des fonds d'excellence

L'animation de la stratégie doit permettre la rencontre des acteurs privés et publics de la recherche dans l'objectif de pouvoir à terme augmenter la part de fonds privés dans le financement de la recherche et de l'innovation.

Pour atteindre cet objectif, la Direction des affaires européennes a soumis un budget prévisionnel sur la base d'une synergie des fonds, abondant les différents secteurs et filières relatifs aux domaines d'innovation stratégiques définis dans la stratégie territoriale. Dans ce contexte, différents fonds régionaux, nationaux et européens ont été listés et budgétisés afin d'optimiser le financement de la recherche et de l'innovation territoriales.

Au niveau régional, le CPER et le budget de l'ADEC et de la Direction de l'enseignement supérieur de la CdC ont été mobilisés sur des projets de RDI (*cf contexte opérationnel ci-dessous*).

Au niveau national, outre la partie Etat du CPER, gérée par la DRRT, d'autres fonds d'excellence sont accessibles pour la RDI, tels que ceux dédiés par l'ANR, par l'ANRT (bourses CIFRE) mais aussi par le secrétariat général à l'investissement. C'est le cas notamment du programme d'investissements d'avenir (PIA), suivi à la CdC par la cellule innovation, et notamment de l'enveloppe territorialisée au profit de l'innovation insulaire. En cours de signature, le conventionnement Etat/CdC/Bpifrance va permettre le lancement prochain des appels à projets relatifs au soutien des entreprises innovantes et aux filières d'excellence.

Par ailleurs, la cellule innovation travaille en collaboration avec Bpifrance, notamment sur le concours annuel I-Lab et sur les manifestations du Hub Bpifrance, en matière de partenariats régionaux. Dans ce contexte, la Direction des affaires européennes a présenté l'innovation territoriale lors de la 4^{ème} édition du forum InnoGénération de Bpifrance avec 4 TPE innovantes régionales, à Paris, le 11 octobre 2018 (<https://innogeneration.bpifrance.fr/Replay/2018#video-43839>).

Concernant les fonds relatifs au programme cadre de recherche 2014-2020 (ou H2020), la cellule innovation est ainsi intégrée aux différents groupes de travail nationaux relayant la stratégie européenne, groupes se réunissant tous les 2 à 3 mois au ministère de l'enseignement, supérieur de la recherche et de l'innovation (MESRI) à Paris.

Suite à l'organisation d'une journée d'information à Aiacciu sur les Appels à projets H2020, en septembre 2017, les acteurs présents (plus de 80) ont souhaité un renouvellement de cet évènement et une demi-douzaine de startups locales ont ainsi candidaté sur l'Instrument PME d'H2020, et l'une d'entre elles a obtenu un label d'excellence.

La 3S comme outil stratégique de la coopération territoriale européenne

La CdC, à travers la Direction des affaires européennes, est ainsi partenaire d'un projet InterregMED visant à booster le financement de l'innovation dans l'économie verte (gestion des ressources, économie circulaire, gestion des déchets, énergies renouvelables). Ce projet a débuté en janvier 2018, pour une durée de 4 ans. La Corse prendra le leadership de mai 2018 à mai 2019 pour toute la phase test du projet.

De fait, la cellule innovation est impliquée dans la commission inter-méditerranéenne (CIM) et la commission des îles (CDI) de la Conférence des Régions Périphériques et Maritimes (CRPM), dans le cadre des programmes InterregMED et IEV (présence aux réunions des commissions, intégration au groupe Green Growth du programme InterregMED).

Dans ce contexte, la cellule innovation a intégré les projets de gouvernance PANORAMED et OUESTMED (notamment en matière de tourisme et de sécurité maritime en Méditerranée) mais aussi l'initiative BLUEMED, concernant la croissance bleue (approche RDI) dans la zone méditerranéenne européenne et internationale (participation aux réunions en France et en régions européennes). Enfin, la cellule innovation collabore avec les secrétariats de la CIM et de la CDI de la CRPM pour la réponse conjointe au 3^{ème} appel à projets du programme InterregMED, principalement sur l'objectif spécifique 3.1. : *permettre le développement d'un tourisme maritime côtier durable et responsable dans la zone MED*, avec l'Agence du Tourisme de la Corse.

En étroite collaboration avec l'antenne de la CdC à Bruxelles et la direction adjointe en charge du pilotage et de stratégie à la Direction des affaires européennes, la cellule innovation contribue à faire connaître les bonnes pratiques et le réseau recherche et innovation de Corse. Ainsi, la Direction des affaires européennes a participé à l'organisation et a présenté les projets insulaires lors des OPEN DAYS de Bruxelles en octobre 2018. Durant cette semaine des régions et des villes à Bruxelles, la cellule innovation a présenté la 3S Corse lors d'une session organisée par la Crête, session spécifique à la 3S et à son implémentation dans le cadre de la coopération interrégionale (cf. point précédent sur les OPEN DAYS).

Contexte opérationnel et développements en cours

Des réunions entre référents innovation de chaque agences, offices et service de la CdC sont régulièrement organisées par la Direction des affaires européennes afin de partager l'information et de réfléchir à la stratégie RDI territoriale. C'est dans le cadre de ces réunions que l'AAP RDI de l'axe 1 du FEDER-FSE 2014-2020 a été rédigé. Ainsi, depuis 2017, des projets de recherche collaboratifs public-privé, intégrant TPE/startups et structures de recherche académiques régionales, sont développés sur le territoire, participant au transfert des résultats de recherche vers le secteur privé.

Dans ce cadre, la cellule innovation est impliquée dans un groupe de travail initié par la DIRECCTE qui a pour objectif d'organiser une journée de rencontres entre l'Université de Corse (UCPP) et les entreprises régionales afin de valoriser les résultats de la recherche à l'UCPP. Cette journée se déroulera en juin 2019 à l'Université. Les réunions de préparation se tiennent à Corti, entre la DIRECCTE, la DRRT, la SATT, la Direction des affaires européennes, l'incubateur Inizia et l'ADEC.

Outre les projets financés par le Programme Opérationnel FEDER-FSE, actuellement, 3 projets illustrent parfaitement la démarche 3S en matière d'opérationnalité, mettant en collaboration le secteur académique, institutionnel et privé autour d'un projet commun, pouvant bénéficier de fonds RDI.

C'est le cas notamment du projet de **cluster PPMA**, cosmétiques et pharmacopée initié par l'intercommunalité Sud-Corse regroupant le secteur académique, institutionnel et privé, tout en travaillant sur la préservation des ressources génétiques insulaires patrimoniales. Le cluster, sous format associatif, est créé légalement et un bureau provisoire a été constitué.

L'assemblée générale du mois de mars 2019 fixera définitivement les statuts et votera le bureau permanent. Une lettre d'information a été formalisée fin décembre par le bureau provisoire, avec l'aide de la Direction des affaires européennes, et devrait être envoyée avant

l'AG à l'ensemble des partenaires. La mise en place de ce cluster et son suivi sont soutenus et conseillés par France Cluster et le pôle de compétitivité Cosmetic Valley. L'objectif de ce cluster est de regrouper l'ensemble des partenaires intéressés de la filière, de la graine (pépiniéristes multiplicateurs) au produit fini (cosmétiques, parfums, savons) en passant par la production d'huiles essentielles dans un projet de RDI, impliquant l'UCPP. La zone d'activité de Figari va permettre d'accueillir une étape de fabrication des produits mais sera aussi le lieu de rencontre des acteurs, via des espaces dédiés, des espaces d'échanges (conférences, réunions, mis à disposition et autres accueil de stagiaires).

De même, un projet de **cluster Hydrogène** est en cours de constitution. Ce cluster concerne particulièrement la mobilité durable électrique à hydrogène, issu du stockage de l'énergie solaire et électrolyse, notamment dans le secteur maritime. Des rencontres ont eu lieu entre la Direction des affaires européennes, un cabinet consultant, l'université de Corse (plateforme de Vignola), l'AUE et le lycée maritime de Bastia.

Enfin, le projet de **LivingLab** porté par l'ATC et concernant le tourisme durable et digital. Etant donné l'importance de l'industrie touristique en Corse (près d'un quart du PIB), ce projet permet de fédérer les 3 domaines d'activités de la 3S dans une approche intégrée visant à stimuler la compétitivité du secteur touristique. Ce projet s'inscrit dans le SRDE2I et participe au salon Cannes International Tourism and Innovation Days du 28 au 31 Janvier 2019.

-LA SECURISATION DES PROCEDURES DE GESTION ET DE SUIVI DES SUBVENTIONS

Dans le cadre de la gestion du Programme Opérationnel FEDER FSE Corse 2014-2020 et afin de se conformer aux exigences de la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC), l'autorité de gestion a mis en place un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques au niveau du programme.

Ce dispositif est un outil essentiel de gestion qui vise à prévenir et à réduire les risques liés à la gestion et au suivi des opérations du Programme Opérationnel.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, différentes actions ont été conduites sur 2018, notamment autour de trois axes majeurs : la mise en œuvre des activités de contrôle, la gestion et le pilotage des risques et le pilotage du dispositif de prévention des conflits d'intérêts et de lutte anti-fraude.

LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE CONTROLE

Les contrôles au niveau du programme :

Afin d'établir un diagnostic régulier sur le fonctionnement du programme et sur l'efficacité du processus de gestion et de contrôle, des vérifications sur le programme ont été conduites en 2018 par l'ensemble des acteurs du contrôle interne par le biais des tableaux de suivi.

Une synthèse et une analyse précise ont été réalisées début 2019. Il ressort de cette analyse une bonne appropriation du dispositif et de ses outils par l'ensemble des acteurs du contrôle interne. De même, aucune anomalie de gestion n'a été constatée.

Les contrôles au niveau des opérations :

Chaque année, un plan de contrôle est élaboré par échantillonnage à partir de la base de données SYNERGIE afin d'obtenir une représentativité suffisante du montant total annuel programmé.

L'année 2018 a permis de finaliser la réalisation des quatre contrôles sur place de la campagne 2017 de contrôle qualité gestion. Un échantillonnage relatif à la campagne 2018 a été élaboré dans le courant du mois de juin et les huit contrôles sur place ont été réalisés jusqu'en décembre 2018.

Pour la campagne 2019, l'échantillonnage interviendra dans le courant du mois de mars et se complètera par la prise en compte des risques éventuels résultants de l'analyse des dernières campagnes de contrôle. Cette approche permettra à l'autorité de gestion d'anticiper les futurs audits d'opération et de système.

LA GESTION ET LE PILOTAGE DES RISQUES

Au regard de la mise en œuvre et du suivi du contrôle interne, la cellule contrôle interne a mis en place des réunions de sensibilisation à destination de l'ensemble des acteurs du contrôle interne, sous forme d'accompagnement personnalisé. L'objectif est de présenter les outils du contrôle interne (cartographie des risques et tableau de suivi), afin de mieux appréhender la gestion des risques.

Enfin, la cartographie des risques a fait l'objet d'une révision annuelle collaborative fin 2017. La révision annuelle 2018 aura lieu début 2019.

LE PILOTAGE DU DISPOSITIF DE PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS ET DE LUTTE ANTI-FRAUDE.

Au regard de la nouvelle collectivité de Corse entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, un nouveau rapport relatif à la mise en place d'une déclaration de politique de lutte contre les conflits d'intérêts et le risque de fraude a été présenté en Conseil Exécutif, le 24 janvier 2018, afin de réaffirmer l'engagement politique à lutter fermement contre toute fraude et une nouvelle déclaration générale d'abstention de l'ensemble des membres du nouveau Conseil Exécutif a été signée.

Enfin, il est à signaler qu'aucune alerte n'a été déposée pour l'année 2018 sur le canal de signalement dédié de la collectivité de Corse relatif au dispositif de lanceur d'alerte sur les fonds européens.

4) L'avenir des politiques européennes 2021-2027 et la préparation des positions de la Collectivité de Corse

Au-delà de l'optimisation de l'utilisation des crédits communautaires, la CdC a participé activement en 2018 au processus de négociation des futurs règlements européens actuellement en cours tant au niveau national qu'europpéen.

En effet, le prochain cadre financier pluriannuel européen pour la période 2021-2027 et l'architecture des futures politiques européennes, notamment la politique de cohésion et la politique agricole commune sont actuellement en débat au sein des institutions européennes.

L'objectif de la Commission européenne, qui était de parvenir à un accord sur le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 au Conseil de mai 2019 de Sibiu en Roumanie, avant les élections européennes de mai 2019, ne sera pas atteint.

Au Conseil, les 28 Etats membres se sont engagés en décembre dernier à trouver un accord à l'automne 2019, sous présidence finlandaise du Conseil de l'Union européenne, sur le budget de l'Union européenne 2021-2027. Les négociations risquent cependant d'être reportées à 2020 (sous présidences croate et allemande du Conseil de l'UE), après l'installation du nouveau Parlement européen et de la nouvelle Commission européenne au 2nd semestre 2019.

Pour la future politique de cohésion 2021-2027, les principaux points de discussion sont les suivants :

- Les critères d'attribution des fonds et les enveloppes nationales ;
- Le lien entre les objectifs stratégiques et le semestre européen ;
- Les montants affectés à l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » et à la coopération territoriale européenne ;
- La définition des catégories des régions et l'attribution des fonds entre les catégories de régions ;
- La période de référence pour l'éligibilité ;
- La méthode d'attribution des fonds, le plafonnement et les filets de sécurité ;
- Les taux de cofinancement, le préfinancement et les règles de dégageant d'office.

Les grands points qui seront fortement défendus au Conseil par la France sont la catégorie des régions en transition, les RUP, la simplification et les disparités régionales et infrarégionales.

Le Parlement européen a arrêté sa position sur le prochain cadre financier pluriannuel en novembre dernier. Ses lignes rouges sont la réforme des ressources propres de l'UE et le montant du Cadre financier pluriannuel 2021-2027 à 1,3 % du revenu national brut (RNB) de l'UE à 27 (1 324,1 milliards d'€, prix 2018).

Pour les règlements verticaux, notamment ceux relatifs à la politique de cohésion 2021-2027, (Règlement portant dispositions communes -RPDC -, FEDER, FSE, CTE, etc.), l'objectif de boucler les négociations avant les élections européennes de 2019 ne sera pas atteint non plus.

Les travaux au Conseil ont été divisés en 8 blocs de négociation suivants : bloc 1 : approche stratégique et programmation; bloc 2 : conditions d'éligibilité et cadre de performance; bloc 3 : suivi, évaluation, communication; bloc 4 : soutien financier; bloc 5 : gestion et contrôles; bloc 6 : gestion financière; bloc 7 : définition, actes délégués, dispositions transitoires; bloc 8 : CFP (annexe 22).

En parallèle, les travaux d'examen au Parlement européen avancent et les projets de rapports sur les règlements relatifs à la politique de cohésion et la prochaine étape devraient être adoptés en commission parlementaire au 1^{er} trimestre 2019.

Le Comité des Régions a quant à lui adopté ses rapports sur les règlements relatifs à la politique de cohésion en décembre dernier.

Comme en témoigne, l'adoption à une très large majorité du rapport sur la coopération territoriale européenne porté devant le Comité des régions les 5 et 6 décembre 2018 par la Conseillère exécutive de Corse en charge des affaires européennes.

Ce rapport défend notamment le fait que la coopération maritime reste dans la coopération transfrontalière et la hausse du budget global de ces programmes qui constituent des enjeux importants pour notre territoire.

Les Régions françaises se sont mobilisées et ont présenté au sein de Régions de France un ensemble de propositions ayant vocation à nourrir les débats, tant au Conseil qu'au Parlement européen.

La CdC en tant que membre de Régions de France a soutenu ces propositions principalement axées autour de 2 dimensions :

- **une dimension stratégique**, pour une politique de cohésion réellement territorialisée avec notamment la suppression de l'accord de partenariat, la suppression du lien avec le semestre européen, le maintien de programmes régionaux plurifonds FEDER/FSE, le maintien de la règle du dégageement d'office en N+3 et l'augmentation des préfinancements, la territorialisation du FSE, le maintien des 3 catégories de régions, des taux de concentration thématique basés sur la catégorie de région et non au niveau national, l'élargissement du périmètre de la concentration aux infrastructures numériques, le renforcement de la coopération territoriale européenne dans ses 3 dimensions, transfrontalière (y compris maritime), transnationale et interrégionale ;
- **une dimension opérationnelle**, pour une politique de cohésion réellement simplifiée avec notamment la suppression de la procédure des comptes annuels, le relèvement du taux d'erreur ou le maintien des taux de l'assistance technique.

Concernant **la préparation de la prochaine période de programmation**, la Commission européenne souhaite anticiper au maximum la préparation des futurs programmes. En France, un cycle de concertation et de négociations devrait donc s'ouvrir prochainement entre l'Etat et les Régions afin de convenir des futures modalités de mise en œuvre et de gestion des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) et de préciser les grandes orientations de la programmation, l'architecture de programmation et les autorités de gestion.

Les travaux d'élaboration des différents programmes ne pourront commencer qu'à la publication des rapports pays le 28 février prochain dans le cadre du semestre européen, dans lesquels figureront une analyse des disparités régionales, un examen des investissements par thématique et 1 ou 2 recommandations régionales. A partir de cette date, les négociations avec l'Etat membre pour l'accord de partenariat et les régions pour les Programmes Opérationnels pourront officiellement débuter. Les rapports pays fourniront une base analytique avec une liste de priorités selon la Commission européenne à financer par Etat membre.

En tenant compte de ces éléments et de la durée moyenne de préparation des Programmes Opérationnels (2 ans/2 ans et demi), un premier calendrier de préparation de la prochaine période de programmation se dessine :

- Début 2020 : premier projet d'accord de partenariat;
- Eté 2020 : transmission de l'accord de partenariat avec les Programmes Opérationnels régionaux ;
- Début 2021 : démarrage de la programmation.

ANNEXE :

Des projets exemplaires soutenus par le FEDER et le FSE

AXE 1 : LA RECHERCHE INNOVANTE

AGRIEX

Autour de l'Université de Corse, Corsica Essences, Solyvia SAS, et Huiles essentielles de TEPPE ROSSE se collaborent autour d'un projet commun qui vise, in fine, à consolider la filière des plantes aromatiques et médicinales de Corse.



Grâce à ce projet, la Corse s'insère dans le marché de la filière PAM (plantes aromatiques et médicinales) performante intégrant des cultures d'espèces locales (immortelle, menthe, santoline) mais aussi en valorisant d'autres ressources alimentaires (zestes d'agrumes) et non alimentaires susceptibles d'offrir des produits à très haute valeur ajoutée.

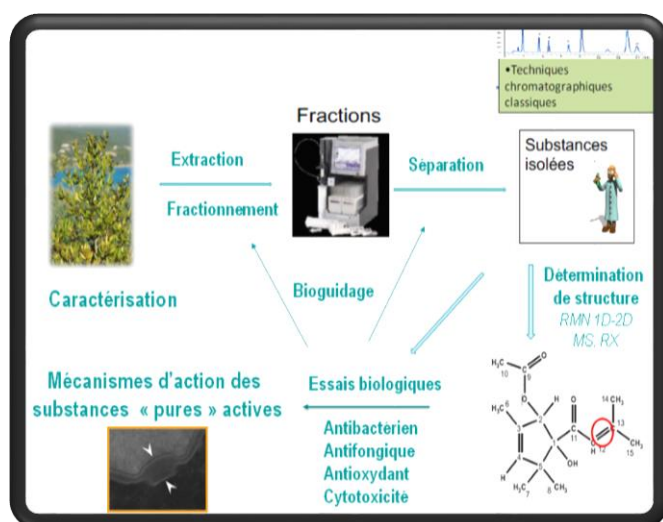
Les PAM entrent en tant que composants dans la fabrication de cosmétiques ou autres produits naturels de santé et sont aussi la base de produits transformés à haute valeur ajoutée comme les huiles essentielles, les extraits secs, etc...

Le projet prévoit également :

- d'utiliser des co-produits d'huiles végétales, par l'intermédiaire de procédés à faible impact environnemental,
- d'introduire des innovations technologiques dont pourront bénéficier les unités du secteur agricole ainsi que les entreprises qui travaillent dans le domaine des cosmétiques,
- produire à des coûts maîtrisés des essences naturelles, tout en préservant l'équilibre environnemental. La recherche se portera aussi sur d'autres produits permettant de diversifier l'offre (agrumes, menthe,..).



La méfiance des consommateurs vis-à-vis des produits chimiques entraîne une forte croissance du marché des produits naturels. L'essor de ce marché peut représenter une voie de diversification majeure pour les entreprises agriculteurs régionaux, et attirer des acteurs exogènes stratégiques de cette filière.



Totalement en lien avec le domaine d'innovation stratégique relatif à la valorisation des ressources naturelles de la stratégie régionale de spécialisation intelligente, la Collectivité de Corse suit avec intérêt la mise en œuvre de ce projet.

Coût de l'opération : 1 501 853 €

Montant de l'aide FEDER : 969 519 €

<https://www.universita.corsica/fr/focus/agriex/>

AXE 1 : AIDE AUX ENTREPRISES INNOVANTES

ICARE TECHNOLOGIES

Startup ajaccienne fondée en 2016, elle emploie actuellement un peu moins de 30 salariés.

Le système développé consiste en une bague intelligente AEKLYS équipée de la technologie NFC (Near Field Communication) qui permet de se substituer à l'ensemble des cartes de paiement, des clés de voitures ou domiciles, et aux dispositifs actuels d'identification sans contact.

Pour assurer un maximum de sécurité, la bague est équipée de plusieurs systèmes brevetés : reconnaissance du porteur, désactivation instantanée lorsqu'elle est ôtée, chiffrement des données en AES 256 bits, contrôle de l'émission des ondes... Grâce à ces sécurités cumulées, le vol et la fraude deviennent quasiment impossibles.

Deux autres brevets sont également prévus pour finaliser le projet.

La bague est également autonome et dotée d'un système de recharge photovoltaïque suffisant pour sa faible consommation et pour permettre une utilisation sans limite.

Les caractéristiques d'émissions des puces implantées sur la bague lui permettent d'être active à une distance de 4cm du lecteur, facilitant ainsi une transmission sans contact sécurisée et précise.

Les spécificités techniques du produit permettent également de résister à des écarts de température importants (-25°C à +70°C) et le rendent totalement insensible à l'eau.

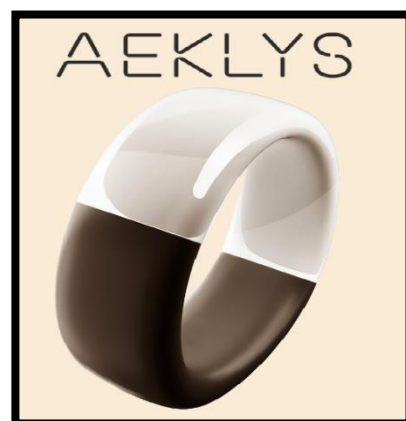
La bague sera couplée à une application smartphone qui embarque et choisit de nombreux usages. Grâce à cette application, son titulaire peut ainsi la programmer intuitivement selon ses souhaits.

L'application mobile est le centre de commande de la bague et la clef de voute de l'ensemble du dispositif. C'est elle qui va permettre à la bague d'être efficiente selon les circonstances et de gérer ses caractéristiques.

A quoi sert le financement ?

Le financement sollicité par la start-up pour un montant de la part FEDER de 2 054 139 € a pour objectif de permettre à la société de terminer son développement technique (amorcé en Septembre 2016 et qui a permis de réaliser une partie de la R&D et un prototype) et d'effectuer 3 phases de test de marché pour valider les différentes fonctions associées à la bague.

A partir de mai 2019, la commercialisation de la bague sera possible par le biais de plateformes de vente en ligne pour un montant de 149 €.



«On milite, comme d'autres start-ups corses, pour qu'il y ait du digital et de l'innovation qui arrivent sur l'île ».
(Jérémy Neyrou, fondateur d'ICARE Technologies)

AXE 2 : NUMERIQUE

L'ENTREE DES ECOLES ELEMENTAIRES DANS L'ERE DU NUMERIQUE

Le numérique permet de moderniser les écoles élémentaires, d'éviter la fracture numérique et de favoriser le développement de méthodes pédagogiques innovantes. Les écoles élémentaires de Corse ont pu bénéficier, grâce au financement de [l'Union européenne](#) à travers le fonds [FEDER](#), d'équipements numériques tels que des tableaux blancs interactifs, des tablettes dans le cadre d'activités pédagogiques dans et hors de l'école, et d'outils d'apprentissage des langues vivantes à distance.

Le montant total de cette **aide européenne** est de **3 769 217,06 €**.

Ce montant a été alloué à **36 communes** représentant **107 écoles, 565 classes et 12 887 élèves**.

Aghjone	Aiacciu	Aucciani
Auddè	Bastia	Biguglia
Bucucgnà	Calvi	Carbuccia
Casaglione	Cervioni	Furiani
Ghisunaccia	Grussetu è Prugna	Isula Rossa
Livia	Munticellu	Oletta
Otta	Piana	Portivechju
Prunelli di Fiumorbu	Prupjà	Quenza
San Giulianu	San Martinu di Lota	Santa Lucia di Tallà
Santa Maria di Lota	Santa Maria Poghju	Sara di Scopamena
Sotta	Tavera	Venzulasca
Veru	Viscuvatu	Zonza



Exemples de tableaux interactifs financé par le FEDER. Ces tableaux remplacent les outils traditionnels

AXE 3 : AIDE AUX PME

CORSICA GASTRONOMIA

Depuis la création en 1991 de la S.A.S CORSICA GASTRONOMIA, Charles ANTONA PDG et fondateur de l'entreprise gérait cette PME spécialisée dans la conserverie et dans la confiture. Fin 2015, au moment de prendre sa retraite, c'est très naturellement qu'il a émis le souhait que **ses salariés se positionnent en repreneurs de l'entreprise**.

Quatre d'entre eux, qui ont occupé des fonctions complémentaires au cœur de l'encadrement rapproché de son PDG, ont constitué la CORSICA GASTRONOMIA HOLDING en vue du rachat des parts sociales de CORSICA GASTRONOMIA. L'équipe de reprise maîtrise donc l'ensemble des compétences requises pour optimiser la transmission et la vie de l'entreprise après elle : technique, administrative, commerciale et financière.

Son entreprise a grandi et évolué au fil des années pour être aujourd'hui **leader sur le marché local** et bon challenger sur le marché national notamment dans le secteur de la confiture avec un référencement dans toutes les enseignes nationales (Casino, Leclerc, Auchan, Intermarché, Système U, Metro...) aux côtés de grandes marques nationales.

Parallèlement à l'évolution de l'outil de fabrication, à la pointe de la technologie, l'entreprise s'est contrainte à des normes de plus en plus rigoureuses en matière de sécurité alimentaire. Elle est d'ailleurs certifiée ISO 22000 FSSC, référent international reconnue par les grandes enseignes nationales.

Cette entreprise a sollicité une aide Européenne FEDER d'un montant de 676, 045 € afin de lui permettre de boucler son plan de financement pour l'opération de rachat.



AXE 4 : TRANSPORT DURABLE

SPASSIMARE

Dans le cadre de la problématique d'accessibilité, la Commune de Bastia développe **un réseau de pistes cyclables, piétons et personnes à mobilité réduite** sur son territoire afin de favoriser les modes de transports doux.

La réalisation de cette voie piétonne, cycliste, parfaitement adaptée aux personnes à mobilité réduite est un des projets structurants phare de la ville. Plus qu'une simple balade touristique, elle s'inscrit dans **un projet global qui modifiera en profondeur les déplacements urbains**. Elle permettra en effet de proposer une mobilité douce en faisant le lien entre le nord et le sud de la ville.



Le Spassimare à l'entrée de la ville de Bastia

Grâce aux financements FEDER le Spassimare permettra :

- De soutenir la transition vers une économie à **faible émission de carbone**
- De favoriser la mobilité urbaine durable
- D'augmenter les modes individuels de déplacements durables dans les zones urbaines.

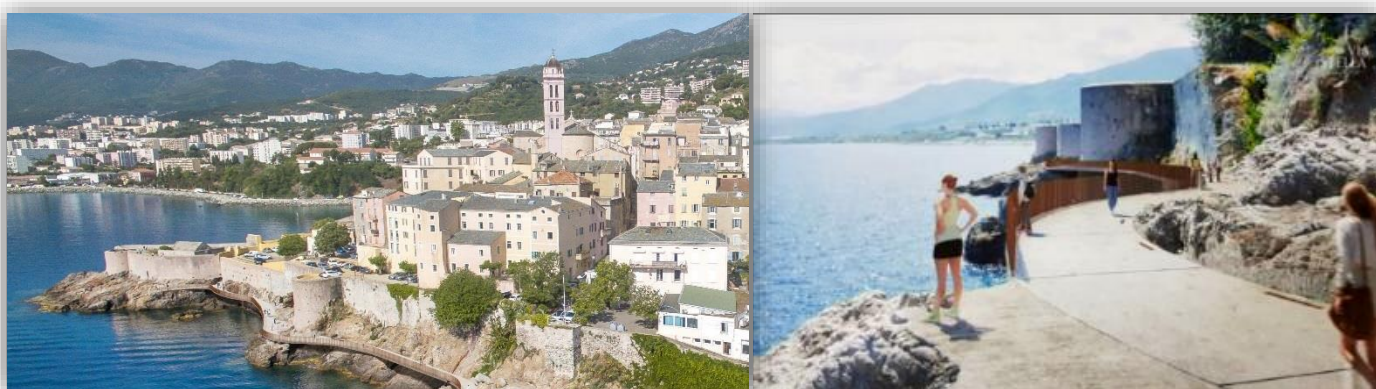
Porté par la Commune de Bastia, coût du Spassimare est de 3 074 519, 00 €, dont 1 844 711,00 € de FEDER.

ALDILONDA

Toujours le cadre de la problématique d'accessibilité, la commune de Bastia souhaite **relier les voies du Spassimare Sud et Nord**.

Véritable balcon sur la mer, l'Aldilonda **contournera la citadelle de Bastia** afin d'offrir l'une des plus grandes voies douce de Corse.

Entre terre et mer, ce projet permettra également de reconnecter Bastia à sa façade maritime, à laquelle elle a trop souvent tourné le dos par le passé.



La future Aldilonda, une voie douce suspendue au-dessus de la mer

Grâce aux financements FEDER l'Aldilonda a pour objectifs :

- De connecter les voies douces existantes
- D'augmenter les modes individuels de déplacements durables dans les zones urbaines
- De soutenir la transition vers une économie à **faible émission de carbone**



Porté par la commune de Bastia, le coût de l'Aldilonda est de 910 059, 00 €, dont 546 035,40 € de FEDER.

AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE ROUTE DES SANGUINAIRES

La RD 111, « route des sanguinaires », est une route départementale qui relie la ville d'Ajaccio au Grand Site Touristique de la Parata et aux Iles Sanguinaires. Elle dessert également de nombreuses plages, de nombreux équipements touristiques (paillotes, restaurants, commerces...) ainsi que des zones d'habitats qui s'y trouvent. Il s'agit par ailleurs d'un axe très fréquenté pour les loisirs (jogging, marche, vélo...). Le cumul des vitesses excessives, du stationnement anarchique et de l'absence d'aménagement le long de la voie révèle le [son] caractère fortement accidentogène de la RD 111.

Le projet de la Collectivité de Corse consiste donc à créer une voie verte sur la RD 111 (9,650 km) proposant ainsi aux usagers des modes doux sur un axe sécurisé. En effet, il est prévu des aménagements routiers complémentaires au projet : élargissement de la chaussée, parkings, schéma paysager....

Au regard des enjeux de sécurité et des contraintes foncières et environnementales, l'opération a été divisée en 5 sections :

- Section 1 : Résidence des Iles – Crêtes (pour un montant FEDER de **606 000 €**)
- Section 2 : Crêtes - Barbicaja - Santa Lina (pour un montant FEDER de **827 765,86 €**)
- Section 3 : Santa Lina – Scudo (pour un montant FEDER de **464 868 €**)
- Section 4 : Trottet - Résidence des Iles (hors FEDER)
- Section 5 : Scudo – Parata (hors FEDER)

Les sections 1, 2 et 3 sont en cours de réalisation :

Grâce au FEDER, la future voie douce bénéficiera d'un **cheminement sécurisé** ouvert aux piétons, aux vélos, aux cyclistes, aux rollers, et aux personnes à mobilité réduite, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale.

Cette voie douce offrira, pour le plaisir des usagés, une signalisation adaptée, un éclairage ajusté et une végétation acclimatée. Le stationnement des véhicules sera garanti grâce à la création ou à la compensation de places le long de la voie, et les arrêts de transports en commun seront sécurisés grâce à des emplacements délimités.

Enfin, la chaussée sera renforcée et le mobilier urbain modernisé. Les exutoires existants seront conservés afin de garantir une bonne imperméabilisation de la voie.

En plus, de la sécurité des usagers et de l'amélioration de l'aspect et de l'insertion paysagère, l'effet recherché est celui du développement du transport doux et donc de la diminution du trafic automobile et de ses répercussions environnementales.



Section 1 de la voie douce : Résidence des Iles – Crêtes

AXE 5 : TOURISME DURABLE ET VALORISATION DU PATRIMOINE

MANTINUM

Dans le cadre de son programme de valorisation du patrimoine et de sa politique culturelle, la commune de Bastia lance, **grâce au FEDER**, un ensemble d'investissements situés à la citadelle.

Ainsi, au pied du palais des Gouverneurs, et dans la continuité du projet comprenant le **Spassimare** et l'**Aldilonda**, le **Mantinum** est un théâtre de verdure situé face au Vieux-Port qui permettra d'organiser des spectacles mais surtout de créer un nouvel espace de vie.



Le théâtre de verdure du Mantinum



L'ascenseur du Mantinum

Grâce aux financements du FEDER, le Mantinum a pour objectifs :

- De faciliter l'accessibilité aux ressources patrimoniales et culturelles de la citadelle de Bastia et de son jardin Romieu, sites culturels et naturels de son **Label Ville d'Art et d'Histoire** (en 2000 Bastia a été la première ville de Corse à être labellisée)
- Renforcer l'attractivité touristique de Bastia
- Créer une liaison piétonne et paysagère à haute valeur ajoutée reliant deux sites culturels emblématiques (Terra Vecchia/ Vieux-port-ville basse et Terra Nova/Citadelle-ville haute)
- Et à terme une requalification en zone piétonne et le renforcement de la biodiversité dans la ville.

Portée par la Commune de Bastia, le coût total de l'opération est de 2 355 770 €, dont 1 413 462 € de FEDER.

L'origine du nom Mantinum ?

C'est l'ancien nom de la ville de Bastia !

Bastia est construite sur le site d'une ancienne ville romaine appelée Mantinum (ou Mantina).

C'est au XVI^e siècle, lorsque les Génois songèrent à s'établir définitivement dans l'île et à y créer, sur la côte orientale, en face de leur puissante république, un siège de gouvernement, qu'ils relevèrent de ses ruines l'antique Mantinum pour en faire leur principale forteresse : une bastille (bastida) qui donna le nom de Bastia à cette nouvelle ville.

CREATION D'UN PRODUIT TOURISTIQUE PATRIMONIAL DANS L'ALTA ROCCA

Les produits touristiques doivent nécessairement faire l'objet d'une promotion efficace, favorisant une fréquentation mieux répartie dans le temps et dans l'espace.

Partant de ce constat, la Communauté de communes de l'Alta Rocca a fait le choix de mener une véritable politique de développement touristique en mettant en place les conditions favorables à un développement harmonieux et attractif de son territoire. Soutenue par le FEDER à hauteur de 285 529,20 €, la Communauté de communes de l'Alta Rocca a pu décliner en plan d'actions thématiques son **schéma de développement touristique alliant le littoral et la montagne**. Ce plan d'actions s'inscrit par ailleurs dans le cadre des orientations définies au titre du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse et du Plan Montagne.

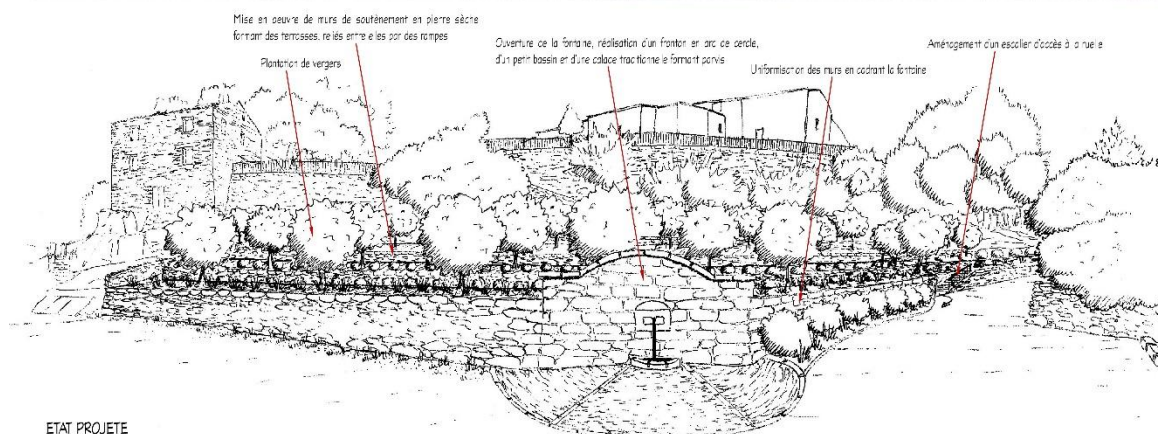
Le FEDER participe en effet à la création et à l'aménagement d'un **parcours pédestre thématique inter-villages autour de l'archéologie et des richesses patrimoniales, culturelles et artisanales**.

Le développement et l'entretien des sentiers de randonnées signalisant les éléments remarquables, tels que le patrimoine à proximité (four à pain, bergeries, pierres spécifiques, etc.), la flore remarquable et les essences du maquis, vont permettre de relever les défis d'un rééquilibrage économique durable en organisant et en gérant les flux touristiques en faveur des territoires ruraux de montagne. Il en résultera une diminution de leur vulnérabilité économique et sociale et une préservation de la complémentarité entre les richesses des territoires et l'essor des activités productives et d'emplois.

Cette opération de valorisation touristique du territoire participera ainsi à la régulation territoriale de la fréquentation annuelle des visiteurs.



Jardin botanique: perspective de principe	ESQ
Communauté de Communes de l'Alta Rocca	NB/C/Quinzicioli
Jardin botanique et circuit de découverte du village - 20123 QUINZA	Ech.
URBA HABITATA PAYSAGE	



LA TRANSFORMATION DES BAINS DE BARACCI EN CENTRE THERMOLUDIQUE

La commune d'Ulmetu a introduit auprès des services de l'ATC une demande de soutien financier, au titre des fonds FEDER, pour la réhabilitation des bains de Baracci en centre thermoludique.

En 2017, ce projet, d'un montant global de 3 750 000 €, a bénéficié d'un soutien financier de l'UE d'un montant de 800 000 €.

La réhabilitation de l'ancien hôtel s'inscrit dans le cadre de la perspective d'une requalification du site en centre thermoludique, c'est-à-dire que, contrairement au thermalisme, **le thermoludisme ne repose pas sur une approche médicalisée et n'est donc pas contraint par une démarche normative relevant du code de la santé publique**. En effet, l'absence d'une structure d'hébergement sur place était un élément bloquant pour son développement au titre des cures thermales : le bâtiment, ancien hôtel, bien que présentant un intérêt patrimonial typique de l'essor du thermalisme en Corse, aurait demandé des investissements conséquents et coûteux pour une réhabilitation et une exploitation en hôtel classé.



Non seulement ce projet est une première sur le territoire régional, mais il est également prometteur pour la filière thermoludique de Corse.

La fréquentation annuelle prévisionnelle est ainsi estimée à 30 000 entrées. Elle se répartie entre :

- 30% d'abonnés : il s'agira de capter un petit peu moins de 10% des résidents sur un marché de proximité de 6 900 habitants à moins de 30 minutes du site, cumulé à un potentiel de 98 000 habitants dans un rayon d'1h30 de trajet.
- 70 % issus du tourisme : le territoire est fréquenté par près de 1,6 millions de visiteurs et le prévisionnel de fréquentation s'appuie sur un taux raisonnable de captage de plus de 1,1% eu égard à l'attractivité d'une offre nouvelle, dont 10% issus de clientèles d'affaires sur la même base de captage.

La réalisation du projet a été estimée selon une période ayant débuté le 01 septembre 2017 et devant s'achever fin février 2020. La phase de travaux est précédée par un certain nombre d'études et missions diagnostics obligatoires ; ce poste est évalué à 750 000 €.



Sous réserve de validation de ces études préalables, **les travaux à hauteur de 3 millions d'euros d'investissement pourront être lancés prochainement :**

- le bâtiment des bains : réhabilitation intérieure, aménagement et équipement des abords en complément des installations existantes
- l'ancien hôtel : réfection des façades
- les espaces environnants: aménagements paysagers, création de structures sportives, ludiques ou d'accueil.

AXE 6 : INVESTISSEMENT TERRITORIAUX INTEGRES (ITI) – COHESION SOCIALE

REFECTION DE 2 LOGEMENTS D'URGENCE SITUES DANS LE QUARTIER SAINT JEAN

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable pour le Pays ajaccien, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien a établi un état des lieux du territoire, notamment dans le domaine de l'habitat. Le diagnostic réalisé a fait ressortir une carence notable en matière de logements sociaux. Cette insuffisance a, pour effet d'une part, d'accroître fortement la précarité des populations déjà démunies et plus particulièrement celle des ménages et, d'autre part, de présenter un risque important de ségrégation sociale et une augmentation de la fracture sociale.

Il s'agit de la rénovation de 2 logements, un T3 et un T4, situés dans le quartier St Jean, quartier de veille active, à Ajaccio.

L'immeuble où sont situés les deux appartements fait l'objet d'une réfection complète.

Le projet prévoit la division du T4 en deux T2. Le T3 disposant de 2 chambres permettra de loger une famille ou des personnes isolées. Les travaux et les équipements nécessaires ont été répertoriés et chiffrés.

L'objectif de l'opération est de créer un nouvel équipement dans un quartier identifié sensible dans le cadre de la stratégie ITI retenue et mise en œuvre par la CAPA.

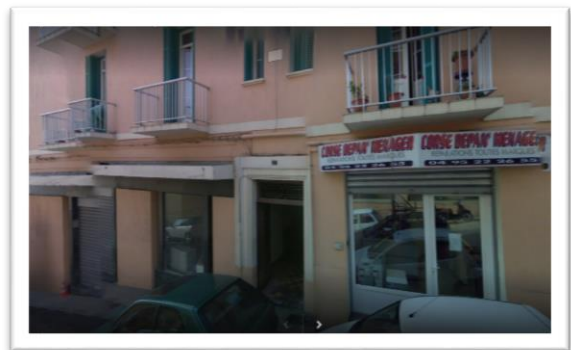
Le projet doit permettre un relogement rapide et adapté aux populations les plus vulnérables résidant à Ajaccio : les logements s'adressent en priorité à des femmes seules ou avec enfants, des personnes âgées, des personnes handicapées, en situation précaire sans logement ou expulsées qui vivent soit, dans un hôtel soit dans des logements insalubres ou dans des logements menacés par des arrêtés de péril, mais aussi pouvant se trouver sans logement à la suite d'un sinistre.

Cette solution transitoire doit permettre de préserver la dignité et l'intimité de la cellule familiale fragilisée.

Cette opération participe non seulement à la réintégration des populations vulnérables, dans la dynamique d'un développement intégré des territoires urbains garantissant ainsi la cohésion sociale, mais constitue aussi une initiative forte en matière d'accueil socio-éducative des populations. En effet, au-delà de la réponse immédiate à une situation difficile, chaque famille sera suivie par un travailleur social référent de la ville dès l'entrée dans les lieux.

Ce projet favorisera l'accès aux services de base des populations défavorisées et améliorera leurs conditions et leur cadre de vie.

De plus, le projet de réfection de ces logements répond aux contributions du développement durable. En effet, il permet de lutter contre la discrimination, de revitaliser les quartiers fragiles et de renforcer la prévention et l'éducation en matière d'environnement.



Ce projet a bénéficié d'une Aide Européenne FEDER d'un montant de 223 520 €.

AXE 7 : FSE

ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE

A l'initiative de la Communauté d'Agglomération de Bastia et avec le soutien de ses partenaires institutionnels dont le FSE, l'école de la 2ème chance de Bastia a été créée début 2010 afin de répondre à une double préoccupation du territoire :

- la demande d'accès direct à l'emploi de jeunes en insertion,
- la demande des entreprises à la recherche de personnel.

Après deux années de fonctionnement, l'Ecole de la 2ème chance a obtenu le **label "Ecole de la 2ème chance" délivré par le réseau E2C France** sur l'avis de la Commission Nationale de labellisation après un audit réalisé par AFNOR.

Les publics cibles de son action sont les jeunes de 16 à 30 ans demandeurs d'emploi. L'E2C a pour but de permettre d'acquérir les compétences sociales et professionnelles attendues par le monde du travail afin de leur assurer une insertion sociale et professionnelle durable.

Elle vise à acquérir les compétences sociales et professionnelles attendues par le monde du travail afin de leur assurer une insertion sociale et professionnelle durable. Les objectifs visés sont de permettre à des jeunes âgés de 16 à 30 ans d'accéder à un emploi ou d'entrer en formation qualifiante après avoir suivi un parcours de formation en alternance d'une durée de 9 mois dont le fil conducteur est le projet d'emploi du jeune et qui valorise à terme les compétences acquises par la délivrance d'une ACA (attestation nationale délivrée par Le Réseau des E2C France) et par le Passeport Emploi.

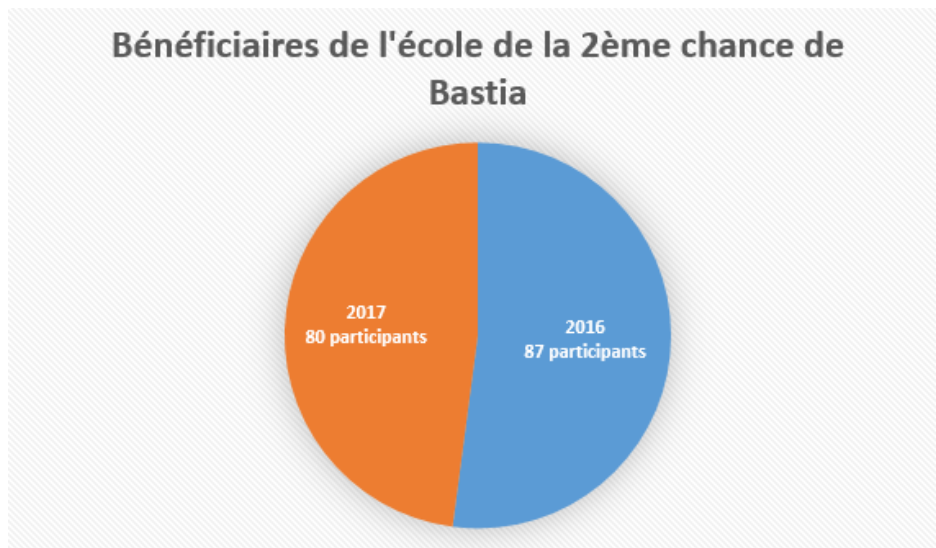
L'action a pour finalité d'augmenter l'employabilité des jeunes de 16 à 30 ans les plus éloignés de l'accès et du retour à l'emploi en construisant des parcours individualisés et adaptés selon leur profil, leur motivation et leur niveau de compréhension en mettant une chaîne de suivi : bilan de positionnement, remise à niveau, immersion en entreprises, accompagnement social et professionnel.



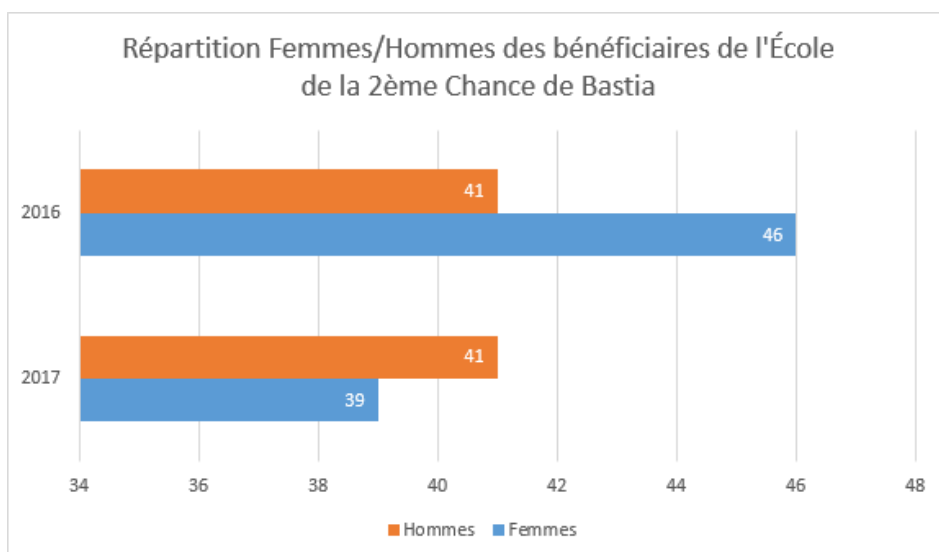
A l'issue de ce parcours, le jeune pourra bénéficier soit d'un emploi direct en CDD ou en CDI, soit d'un contrat de travail en alternance ou en emploi aidé, soit d'entrer dans une action de formation qualifiante afin d'augmenter son employabilité.

L'école de la 2^{ème} chance a bénéficié depuis 2016 d'une aide européenne FSE d'un montant total de 619 205, 70 €.

2016	206 401, 90 €
2017	206 401, 90 €
2018	206 401, 90 €



Grâce au FSE, 167 élèves ont pu bénéficier d'une formation qualifiante.



IEJ : INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

LA MILO TV : LA WEB TV DES MISSIONS LOCALES DE CORSE

<http://www.milotvcorse.com/>

La Milo TV est une web TV animée par les jeunes des missions locales de Corse.



Son but est d'informer sur des questions d'intérêt général comme l'emploi, la formation, la culture & société, le vivre ensemble, l'innovation, le sport, ... et même de passer des coups de gueule !

Les jeunes sont encadrés et accompagnés par des professionnels pour écrire, tourner et monter les reportages qui sont diffusés sur le site Internet de la web TV. La Milo TV est un levier dans le parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes suivis par les Missions locales.

La web TV est régionale, ainsi des jeunes de chaque structure y participent : mission locale Ajaccio, mission locale Bastia, mission locale rurale Haute-Corse (Ghisonaccia, Corte, Ile-Rousse, Vescovato), mission locale Porto-Vecchio Sud Corse (Porto-Vecchio, Propriano).

Lancée en 2016, la MILO TV est l'interprète de la parole des jeunes, elle leur permet de s'exprimer, de se faire entendre, de se fédérer, de créer une communauté, et de se révéler.

Selon les structures, les sessions peuvent prendre la forme d'une semaine de tournage à l'issue de laquelle une vidéo est réalisée, et / ou d'une ou deux journées d'ateliers permettant aux jeunes de faire des exercices face caméra.

L'association régionale des missions locales :

L'ARML est lieu d'accueil, d'information, d'orientation professionnelle et d'accompagnement ouvert aux jeunes de 16-25 ans qui souhaitent être aidés dans leur parcours d'accès à l'emploi et à l'autonomie sociale.

L'ARML accompagne les jeunes pour des offres d'emploi, dans leur orientation professionnelle, pour des formations professionnelles et les aide à trouver des solutions de déplacement.

Portée par l'ARML, le coût total de l'opération MILO TV pour l'année 2018 est de 133 928,71 euros, dont 86 428,71 euros de FSE au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).